



Legs

Donation Assurance
vie

Agir, c'est transmettre!



www.avenirapei.org

Faite le choix de transmettre à Avenir Apei pour soutenir les personnes en situation de handicap mental

Née d'une fusion d'associations en 2000, Avenir Apei, reconnue d'intérêt général, est une association parentale qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, porteuses ou non de troubles associés (physiques, psychiques, autistiques, ...), et des personnes en situation de handicap psychique. Réunissant parents, bénévoles, amis, personnes handicapées, professionnels, elle agit au quotidien pour l'accès aux droits et l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

Transmettre à Avenir Apei, c'est apporter un avenir à des personnes handicapées, enfants et adultes et leur permettre de vivre pleinement leur différence dans la société !

Par un legs, une donation ou une assurance-vie, vous offrez un avenir !

Le Legs



Le legs vous permet par testament de transmettre une partie ou la totalité de vos biens après votre décès.

Que puis-je léguer ?

Il n'y a pas de montant minimum.

Il est possible de léguer un seul bien précis, ou tout ou partie de ses biens, tels que : une somme d'argent, des valeurs mobilières, ou désigner l'association comme bénéficiaire d'une assurance vie, des immeubles, des meubles, des bijoux ou des œuvres d'art, etc.

Une part de vos biens revient obligatoirement à votre conjoint et à vos enfants si vous en avez.

C'est la **réserve**.

Le reste s'appelle la **quotité disponible**. Vous pouvez l'utiliser comme bon vous semble et donc choisir de léguer cette partie de vos biens à qui vous voulez.

Aussi, si vous n'avez pas de conjoint ou ni d'enfant, vous pouvez léguer la totalité de votre patrimoine à Avenir Apei.

L'Assurance vie



L'assurance vie est un contrat d'épargne et de prévoyance qui vous permet de placer une somme d'argent, de la faire fructifier et de la transmettre au bénéficiaire de votre choix tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Pour transmettre une assurance vie, il faut désigner nommément Avenir Apei dans la clause bénéficiaire lors de la souscription du contrat, ou par la suite en modifiant celle-ci.

La Donation



La donation vous permet de transmettre de votre vivant, par un acte notarié, un don financier, un bien mobilier ou un bien immobilier à Avenir Apei.

Vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu jusqu'à 75 % de la valeur de votre donation.



La transmission de votre patrimoine est un acte important

Votre notaire est une référence juridique pour tout ce qui a trait à la transmission de vos biens et à la succession. Il peut vous aider à trouver la solution la mieux adaptée à vos attentes. N'hésitez pas à lui en parler.

Transmettre, c'est agir et accompagner

dans des domaines que vous souhaitez : culture, vacances, sorties, éducation, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, attribuer des fonds pour des personnes sans famille ni ressource...

Votre générosité et vos convictions seront toujours préservées

Votre contribution vous permet de participer au développement de l'association ; Vous serez également tenu informé de l'utilisation de votre don régulièrement.

Contactez-nous

Pour en savoir plus

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions en toute confidentialité.

Le président, Jean-Michel Reiter, est votre contact privilégié. Vous pouvez le contacter par :

mail : jmichel.reiter@avenirapei.org et/ ou téléphone : 01 30 86 22 50

Découvrez également plus d'informations sur nos actions en faveur des personnes handicapées sur notre site www.avenirapei.org

Pour recevoir des documentations de l'association, contactez-nous ou envoyez un mail à communication@avenirapei.org



275

adhérents
en 2021

Avenir Apei

en quelques **chiffres...**

550

professionnels

1030

places d'accueil

21

établissements
et services



Soutenir **Agir** **Tolérance** Engager
Aider

Accompagner

Inclusion sociale

Maintenir

Ouverture

Générosité

Partager **Egalité** **Bienveillance**



Association de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales

Loi 1901, Affiliée à l'Unapei

27 rue du Général Leclerc, 78420 Carrières-sur-Seine

Tel : 01 30 86 22 50 / Mail : association@avenirapei.org

N° Siren 785 039 058 - Code A.P.E 851 A

www.avenirapei.org

Merci d'avance pour votre solidarité

